



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 AVRIL 2013**

**DELIBERATION RELATIVE A DES REMISES A FINS COMMERCIALES SUR LES
TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX DE L'UNIVERSITE POUR LE RECTORAT**

Le 19 avril 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ➔ a adopté le projet relatif à des remises à fins commerciales sur les tarifs de location des locaux de l'université.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 193,

Le Conseil d'Administration de l'université a adopté les tarifs de mise à disposition des locaux 2012/2013 lors de la séance du 22 juin 2012.

Les services de l'université ont adressé sur cette base un devis de 7 381.71 € au Rectorat pour la mise à disposition de locaux dans le cadre de l'organisation des concours des grandes écoles.

Comme suite à un échange avec les services académiques, et afin de tenir compte des difficultés budgétaires rencontrées par le Rectorat, le Conseil d'Administration de l'université accorde une remise à fins commerciales de 50%.

Le nouveau devis est donc fixé à 3 690.86 € (trois mille six cent quatre-vingt-dix euros et 86 centimes).

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 19 avril 2013

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres présents | 15 |
| Nombre de membres représentés | 4 |
| Nombre d'abstentions | 7 |
| Nombre de suffrages exprimés | 12 |
| Nombre de votes pour | 10 |
| Nombre de votes contre | 2 |

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agence Comptable – Direction des Affaires financières - DPIL